Les femmes au Parlement en 2012 Regard sur l'année écoulée

Regard sur l'année écoulée

L'année 2012 marque une augmentation de près d'un point de la moyenne mondiale (20,3%). Si l'on fait abstraction de 2007, c'est presque deux fois plus que la progression annuelle enregistrée jusque-là. A la fin de l'année, 33 chambres basses et 17 chambres hautes avaient atteint le seuil des 30 % jugé nécessaire pour que les femmes puissent peser sur les décisions. C'est aussi plus de trois fois plus qu'il y a dix ans. En 2011, 30 chambres basses et 19 chambres hautes comptaient plus de 30 % de femmes. Les nouveaux venus au club des pays ayant dépassé les 30 % de femmes sont l'Algérie (31,6 %), le Mexique (chambre basse : 36,8% et chambre haute : 32,8 %), le Sénégal (42,7 %), la Serbie (32,4 %) et le Timor-Leste (38,5 %).

On note également une diminution du nombre de parlements à l'autre extrémité du spectre. Fin 2012, 40 chambres comptaient moins de 10 % de femmes dans leurs rangs, contre 69 il y a 10 ans et 46 en 2011. Fin 2012, six chambres basses et une chambre haute ne comptaient pas de femme, un total qui n'a pas évolué depuis 2011. Les parlements en question se trouvent principalement dans les deux régions où les femmes sont les moins bien représentées, à savoir pays arabes et Pacifique. Il s'agit des parlements de l'Arabie saoudite, d'Haïti, de la Micronésie, de Nauru, des Palaos, du Qatar et du Vanuatu.

En tout, 1 711 femmes ont remporté des sièges parlementaires, de sorte qu'elles comptent pour 18,7 % des parlementaires élus ou nommés en 2012.

Plus de progrès que de reculs dans les chambres parlementaires

La proportion de femmes a augmenté dans 39 des 57 chambres qui ont fait l'objet d'un renouvellement en 2012. Dans 16 d'entre elles, cette progression a dépassé les 10 points.

▼ États Unis d'Amérique, 2012. © Reuters



REPÈRES

Au plan mondial

- 2012 une année de progrès globalement réguliers: la moyenne mondiale de femmes dans les parlements s'établit à 20,3 %, contre 19,5 % en 2011. La présence des femmes dans les parlements a progressé de 5,3 points en 10 ans.
- Trente-trois chambres basses comptaient au moins 30 % de femmes à la fin de 2012. C'est plus de trois fois plus qu'il y a 10 ans et la progression se poursuit puisque seules 30 chambres basses pouvaient se targuer d'avoir franchi le cap des 30 % de femmes en 2011.
- Les femmes ont remporté 18,7 % des sièges parlementaires qui ont fait l'objet d'un renouvellement en 2012 et, ce, dans 57 chambres réparties dans 48 pays.
- Les femmes continuent à enregistrer de meilleurs résultats dans les pays appliquant des quotas, qu'ils soient volontaires ou imposés par la loi. En 2012, 22 des pays qui ont tenu des élections ont appliqué de tels quotas. Là où les quotas sont prévus par la loi, les femmes ont remporté 24 % des sièges. Là où ils sont appliqués sur une base volontaire, elles en ont obtenu 22 %. Dans les pays n'appliquant pas de quotas, elles n'ont remporté que 12 % des sièges.

Au plan régional

- Afrique sub-saharienne: dans cette région, la plus forte progression électorale des femmes a été enregistrée au Sénégal où elles ont recueilli 42,7 % des suffrages aux législatives.
- Premières sur le continent américain : les États-Unis d'Amérique, la Jamaïque et le Mexique affichent des records historiques. Cette région affiche la plus forte proportion de femmes parlementaires au monde.
- Asie: les femmes sont devenues le point de mire des élections avec l'accession de la première femme, Park Geun-Hye, à la présidence de la République de Corée, et l'élection de la militante des droits de l'homme, Aung San Suu Kyi, lors d'un scrutin partiel au Myanmar.
- États arabes : l'Algérie est le premier pays de la région à avoir franchi le seuil des 30 % de femmes au Parlement. Par contre, les changements se font attendre en Libye et en Égypte.
- Le Pacifique est la seule région qui stagne depuis 10 ans, mais trois femmes ont été élues en Papouasie-Nouvelle-Guinée, de même qu'au Sénat des Palaos.



Union interparlementaire

TABLEAU 1

Renouvellement des parlements en 2012

A. Progrès et reculs des femmes dans les chambres basses ou chambres uniques de Parlement renouvelées en 2012

Les chiffres indiquent la différence en points de pourcentage entre les femmes au Parlement en 2012 et la législature précédente



B. Les femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2012

Pays	Nombre total de sièges	Total femmes	% femmes	Quota
SÉNÉGAL	150	64	42,7%	0UI**
PAYS-BAS	150	58	38,7%	OUI*
TIMOR-LESTE	65	25	38,5%	0UI**
MEXIQUE	500	184	36,8%	0UI***
ANGOLA	220	75	34,1%	0UI**
SERBIE	250	81	32,4%	0UI**
ALGÉRIE	462	146	31,6%	0UI***
FRANCE	577	155	26,9%	0UI***
BÉLARUS	109	29	26,6%	NON
EL SALVADOR	84	22	26,2%	OUI*
LESOTHO	120	30	25,0%	NON
LITUANIE	139	34	24,5%	OUI*
KAZAKHSTAN	107	26	24,3%	NON
GRÈCE	300	63	21,0%	0UI***
SLOVAQUIE	150	28	18,7%	OUI*
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	434	78	18,0%	NON
SAINT-MARIN	60	10	16,7%	NON
LIBYE	200	33	16,5%	0UI**
BURKINA FASO	127	20	15,7%	0UI**
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	300	47	15,7%	0UI***
MONTÉNÉGRO	81	12	14,8%	0UI**
SOMALIE	275	38	13,8%	OUI#
MONGOLIE	74	10	13,5%	0UI**
ROUMANIE	412	55	13,3%	OUI*
BAHAMAS	38	5	13,2%	NON
SIERRA LEONE	121	15	12,4%	NON
GÉORGIE	150	18	12,0%	NON
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	250	30	12,0%	NON
ARMÉNIE	131	14	10,7%	0UI**
GHANA	275	28	10,2%	NON
UKRAINE	445	42	9,4%	NON
JAPON	480	38	7,9%	NON
GAMBIE	53	4	7,5%	NON
CONGO	136	10	7,4%	NON
KOWEÏT	65	4	6,2%	NON
BELIZE	32	1	3,1%	NON
IRAN	290	9	3,1%	NON
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	111	3	2,7%	NON
PALAOS	16	0	0,0%	NON
VANUATU	52	0	0,0%	NON

Un ou plusieurs partis politiques ont pris des mesures volontaires pour qu'il y ait davantage de candidates

A l'opposé, le nombre de femmes élues a diminué dans 5 chambres. C'est la chambre haute des Bahamas qui a enregistré le plus fort recul. La proportion de femmes y est en effet passée de 60 % à 25 %. Néanmoins, dans les 13 autres chambres où les femmes ont perdu du terrain, le recul n'a pas dépassé 5,2 points. La situation reste inchangée dans les chambres hautes du Belize,

du Cambodge et de Sainte-Lucie, ainsi qu'à la chambre basse des

Dans deux chambres parlementaires – la chambre unique du Vanuatu et la chambre basse des Palaos – les scrutins de 2012 n'ont vu l'élection d'aucune femme.

^{**} Quota de candidates prévu par la loi

 $^{{\}color{blue}***} \textbf{Quotas de candidates prévu par la loi et mesures volontaires prises par des parties politiques}$

[#] Sièges réservés aux femmes

Aperçu par région

Le continent américain atteint des records historiques

Fin 2012, les parlements américains comptaient en moyenne 24,1 % de femmes, contre 16,5 % en 2002, ce qui fait du continent américain la première région au classement mondial de l'UIP, si l'on ne tient pas compte de la sous-région des pays nordiques. Un nombre historique de femmes a été élu en 2012 à El Salvador, aux États-Unis, en Jamaïque et au Mexique.

Au Mexique, qui applique un système mixte associant scrutin majoritaire et scrutin proportionnel pour élire les 500 membres de la Chambre des députés, les nouvelles sont bonnes pour les femmes. Plus de 30% des 300 parlementaires élus au scrutin majoritaire direct étaient des femmes, soit deux fois plus qu'aux élections de 2009. Le scrutin proportionnel a, pour sa part, donné un résultat similaire, ce qui porte à 184 le nombre total de femmes à la Chambre des députés, soit 36,8%.

Ce record historique est le fruit de deux décennies de mobilisation qui ont abouti à l'adoption d'un texte de loi imposant aux partis politiques de présenter au moins 40 % de femmes sur leurs listes. Bien que cette loi soit en vigueur depuis 2008, il a tout de même fallu que des militants de tout l'échiquier politique portent l'affaire devant le Tribunal électoral fédéral pour contraindre les partis à se plier à la règle des 60 %-40 % dans la désignation des candidats aux législatives. Le 30 novembre 2011, le Tribunal électoral a ainsi rendu un jugement ordonnant le respect strict des dispositions relatives aux quotas et prescrivant aux partis d'inscrire au moins 40% de femmes sur leurs listes de candidats (suppléants compris) aux élections de 2012. La décision du Tribunal donnait 48 heures aux partis qui n'étaient pas en conformité avec la loi pour modifier leurs listes, faute de quoi ils s'exposaient à une admonestation publique. L'organe directeur de l'Institut fédéral des élections (IFE) est allé plus loin en annonçant qu'il refuserait de valider toute liste qui ne serait pas modifiée dans un délai de 24 heures.

Aux États-Unis, le nombre record de femmes élues à la Chambre des représentants (18 %) et au Sénat (20 %) serait dû au nombre sans précédent de candidates. Le Center for American Women in Politics a relevé qu'en juillet 2012, 294 femmes avaient déposé des dossiers de candidature à la Chambre des représentants, soit un nombre encore plus élevé que celui de 2010. Au Sénat, où 11 of des 33 membres-élus sont des femmes, les Démocrates ont présenté des femmes dans certaines des circonscriptions les plus disputées. Ils ont été récompensés puisque leur six candidates sortantes, ainsi que quatre autres ont été élues. Dans deux des circonscriptions sénatoriales (Hawaï et New York), seules des femmes étaient en lice. Malgré ces résultats, les États-Unis n'ont avancé que d'un cran, se plaçant au 77ème rang du classement mondial.

Les campagnes présidentielle et législative des États-Unis ont fait l'objet d'une lutte acharnée sur les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées, allant des droits génésiques à l'assurance maladie et l'emploi. La manière dont ces sujets ont été traités, notamment dans les médias, a montré une fois encore qu'il fallait que davantage de femmes participent à la vie politique pour apporter leur éclairage aux débats et les infléchir.

Au Belize, le peu d'empressement des électeurs et des partis politiques à associer les femmes à la prise de décision au niveau national a conduit le Premier ministre Deab Barrow à recourir à des désignations de femmes. Il a ainsi nommé cinq femmes au Sénat et deux au gouvernement après qu'une seule des trois candidates en lice eut été élue.

Toutefois, de par leur nature, les nominations sont sujettes à révocation. Ce constat s'est vérifié aux Bahamas quand le Gouverneur général a nommé un Sénat qui compte beaucoup moins de femmes qu'auparavant puisque la proportion y est passée de 60 à 25 %.

L'Europe fidèle aux quotas

Les pays d'Europe ont eux aussi enregistré des améliorations importantes au cours des 10 dernières années. Le vieux continent compte désormais en moyenne 23,2% de femmes parmi les parlementaires, contre 17,4% en 2002. Les rares reculs, comme au Bélarus (5,2 points), aux Pays-Bas (deux points) ou en République tchèque (1,2 points) sont relativement minimes.

Inversement, des avancées importantes ont été réalisées en Serbie (en progression de 10,8 points), au Kazakhstan (en progression de 8,4 points) et en France (de 8,3 points). En Serbie et en France, ces avancées sont dues à des lois sur les quotas. La loi serbe sur l'élection des parlementaires exige par exemple que sur les listes électorales, un candidat sur trois appartienne au « sexe sous-représenté ». Les femmes comptent désormais pour 32,4 % des parlementaires serbes.

Aux élections de 2012, la France a enregistré sa plus forte participation de femmes et, ce, douze ans après l'adoption de la loi sur la parité disposant que tous les partis devaient inscrire entre 49 et 51 % de femmes sur leurs listes, faute de quoi ils verraient leurs financements publics diminuer sensiblement. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, la proportion de femmes au Parlement a progressivement augmenté, passant de 12,3 % en 2002, à 18,5 % en 2007, pour atteindre le record actuel de 26,9 %.

Un des grands défauts de la loi française sur la parité est de ne pas encourager les partis politiques à inscrire les femmes là où elles ont de fortes chances d'être élues ou dans des circonscriptions uninominales où on leur préfère les candidats sortants (le plus souvent des hommes). En outre, malgré les sanctions prévues, les grands partis préféraient perdre des millions d'euros plutôt que de désigner davantage de femmes. D'après les estimations, en 2012, l'UMP de l'ancien Président Nicolas Sarkozy aurait perdu quatre millions d'euros pour n'avoir présenté que 26% de femmes.

Les partis de gauche sortis victorieux du scrutin ont fait la preuve de leur adhésion politique à la loi sur la parité en respectant scrupuleusement les quotas prévus. Il s'ensuit que sur les 280 parlementaires élus sur les listes du Parti socialiste, 106 étaient des femmes. De même, neuf des 18 élus des Verts sont des femmes. Inversement, sur les 221 parlementaires élus sur les listes de l'UMP (et de ses partenaires de coalition), 27 (soit 14%) étaient des femmes.

Au Kazakhstan, d'autres facteurs sont entrés en ligne de compte dans l'accroissement de la présence des femmes au Parlement. Outre le mode de scrutin proportionnel, le Président a mis en place un cadre juridique égalitaire favorisant l'inclusion des femmes (à savoir la Stratégie de 2005 pour l'égalité des sexes et la Loi de 2009 sur l'égalité des sexes), dont l'application a été facilitée par une collaboration entre la société civile et des organisations internationales. En septembre 2011, par exemple, un certain nombre de femmes occupant des postes clés dans le privé, dans les partis politiques et dans des ONG ont défini

ensemble un plan d'action destiné à aider le gouvernement à mettre en œuvre la Stratégie du Président.

Quant à l'Arménie, elle a fait hélas la démonstration que la qualité d'une loi sur les quotas est aussi importante que la loi ellemême. En effet, parce que la loi arménienne sur les quotas n'était pas suffisamment ambitieuse et parce qu'elle n'a pas été correctement appliquée, les femmes n'ont pas réussi à renforcer réellement leur présence numérique au Parlement. Le Code électoral prévoit seulement que sur les listes des partis, un candidat sur cinq (soit 20%) doit être une femme. D'après les observateurs, les listes initiales étaient conformes à cette obligation, les femmes représentant 22 % des candidats. Cependant, sept d'entre elles se sont retirées pour laisser la place à des hommes. Au final, 14 des 131 parlementaires élus (soit 10,7%) sont des femmes, soit seulement deux de plus que dans la législature sortante. En outre, une des candidates malheureuses a rapporté qu'on lui avait refusé l'accès à la télévision, que certains élus locaux l'avaient empêchée de faire campagne et que ses proches avaient reçu des menaces – deux exemples qui montrent les pressions auxquelles les femmes sont confrontées dans l'univers politique.

L'Afrique sub-saharienne demeure un modèle en matière de quotas

L'Afrique sub-saharienne a fait depuis longtemps des quotas sa mesure de prédilection pour améliorer la représentation des femmes au Parlement. Fin 2012, la région comptait en moyenne 20,4% de femmes dans les rangs des parlements – soit sept points de plus qu'en 2002 (13,6%). L'Afrique sub-saharienne compte quatre des 10 premiers parlements au classement mondial de l'UIP. Le bond en avant du Sénégal (en progression de 24,7 points, avec 42,7 % de femmes parlementaires) est dû principalement à l'application de la loi sur les quotas. Dans les

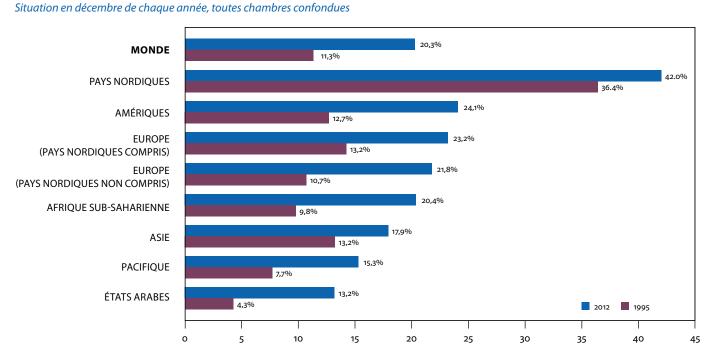
pays où les femmes n'ont que peu ou pas progressé, les lois relatives aux quotas ne prévoient pas de sanctions en cas de nonapplication.

Les élections sénégalaises de 2012 étaient les premières depuis l'adoption de la Loi instituant la parité hommes-femmes en 2010. Cette loi prévoit que toutes les listes aux élections législatives, régionales, municipales et rurales doivent comporter le même nombre d'hommes et de femmes, inscrits en ordre alterné sur les listes. Tout manquement à ces obligations disqualifiait les partis du processus électoral. En outre, le gouvernement et les organisations militant pour la cause des femmes ont mené une vaste campagne de sensibilisation et organisé des séances de formation à l'intention des candidates aux élections.

En Sierra Leone, les 10 partis politiques sont convenus de faire appel à davantage de candidates dans le cadre d'un projet visant à passer de moins de 20 % de femmes parmi les législateurs à au moins 30 %. Néanmoins, sur les 586 candidats en lice, seuls 38 étaient des femmes. Certains journaux ont rapporté que les 15 femmes élues ont fait de meilleurs scores que tous les candidats hommes, ce qui tendrait à prouver que les partis politiques ne leur étaient pas aussi favorables que les électeurs.

La progression réalisée en Somalie (7 points) mérite d'être notée, même si ce résultat ne permet pas d'atteindre l'objectif de 30 % qui est inscrit dans la Constitution. Elle place toutefois la Somalie au 95° rang du classement mondial de l'UIP. Sur les 202 noms publiés par le Comité technique de sélection, il n'y avait que 30 femmes (soit à peine 15 %), mais il semblerait que ce résultat soit le fruit de « semaines de marchandage où il aurait fallu amadouer les chefs de clans - qui sont des hommes - pour qu'ils désignent aussi des femmes »¹.

TABLEAU 2Moyennes mondiale et régionales des femmes au Parlement, 1995 et 2012



Les pourcentages ne tiennent pas compte des parlements pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

^{1 &}quot;Marginalising women in Somali politics", Prof. Cawo Abdil, Al Jazeera English, 24 août 2012.



▲ Sierra Leone, 2012. © Reuters

Asie: les femmes en point de mire

Globalement, l'Asie avance à pas comptés, avec une progression de seulement 3 points au cours des 10 dernières années, passant de 15,2% en 2002, à 17,9% fin 2012. En revanche, des progrès considérables ont été faits au Timor-Leste (10,8 points) et en Mongolie (9,6 points). De son côté, le Japon a enregistré un léger recul (de 3,3 points). Par ailleurs, même si les résultats n'y sont pas mirobolants, en République de Corée et au Myanmar, quelques femmes ont réussi à s'attirer la sympathie des électeurs.

En République de Corée, Park Geun-Hye a conduit le parti conservateur à la victoire, devenant ainsi la première femme à accéder à la présidence du pays. Loin de minimiser le fait qu'elle était une femme, les spots publicitaires de la candidate Park la présentaient justement comme une future présidente qui saurait diriger à la manière des femmes et la décrivaient comme une personne responsable et avisée. En outre, Mme Park a pris des engagements vis-à-vis des femmes tant dans le cadre professionnel que dans la vie familiale.

Certains analystes avaient pressenti que le fait de cibler les intérêts des femmes aux élections de 2012 contribuerait à améliorer l'égalité des sexes dans un pays où tout un appareil a été mis en place à cette fin dès 2005. En vertu de la loi électorale, les partis politiques sont tenus de désigner des candidates pour la moitié des sièges à pourvoir à la proportionnelle et de faire en sorte de leur réserver 30 % des autres sièges. Une subvention (instaurée en 2005 et modifiée en 2006) est prévue pour les partis désignant des candidates et il existe par ailleurs un fonds pour les femmes en politique (également créé en 2005). Malgré tout, la progression des femmes en République de Corée n'a pas dépassé deux points (15,7 %).

Au Myanmar, les élections partielles aux deux chambres du Parlement ont été dominées par la participation au scrutin de l'infatigable militante des droits de l'homme et Prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi. Son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), a remporté 43 des 44 sièges à pourvoir, dont le siège de Kawhmu auquel elle se présentait. Fait particulièrement marquant, les 13 candidates de la LND ont remporté les sièges qu'elles briguaient, même si les femmes sont toujours largement minoritaires (6%) à la chambre basse.

Enfin, en Mongolie, 10 femmes ont remporté des sièges aux élections législatives de 2012, soit trois fois plus qu'il y a quatre ans. Elles représentent désormais 13,5 % des parlementaires. La progression du nombre de femmes élues est due en partie à une nouvelle loi sur les élections adoptée en 2012, qui instituait le scrutin proportionnel pour 28 sièges. Cette loi dispose en outre qu'au moins 20 % des candidats doivent être des candidates mais elle ne précise pas quelle place les femmes doivent occuper sur les listes. Il s'ensuit que très peu de femmes figuraient en tête de liste. Au Timor-Leste, grâce à un amendement de 2011 à la loi électorale, 25 femmes (soit 38,5 %) ont été élues en 2012. L'amendement en question prévoyait que sur les listes des partis politiques, un candidat sur trois devait être une femme. Tous les partis se sont conformés à cette nouvelle obligation. En revanche, seules trois listes sur 21 étaient conduites par des femmes.

Les pays arabes œuvrent au changement

Il y a dix ans, les femmes détenaient tout juste 5,7 % des sièges parlementaires dans la région arabe. Fin 2012, ce chiffre a fait un bond spectaculaire puisqu'il s'établit à 13,2 %. Signe clair que cette tendance se confirme, début 2013, 30 femmes (soit 20 %) ont été nommées au Conseil consultatif de l'Arabie saoudite, une première dans ce royaume conservateur du Golfe.

Les femmes ont également accru leur part de sièges dans les Parlements algérien et libyen. En Algérie, les résultats des élections placent le pays au premier rang dans la région avec 31,6 % de femmes parmi les parlementaires de sa chambre basse. Un quota inscrit dans la Constitution fixe le nombre minimum de candidates suivant la taille de la circonscription. Les partis politiques ne respectant pas ce quota voient leur liste rejetée. Autre première dans l'histoire politique de l'Algérie, une liste exclusivement féminine a été constituée. Malgré une fatwa interdisant la désignation de femmes, elles ont été 7 500 à se présenter aux élections, ce qui a non seulement propulsé l'Algérie devant la Tunisie (26,7 %) et l'Iraq (25,2 %) mais en fait de plus le premier et le seul pays arabe à compter plus de 30 % de femmes au Parlement.

En Libye, où se sont tenues les premières élections libres depuis 1969, 33 femmes (16,5%) ont été élues au Congrès général national. Trente-deux d'entre elles appartenaient à des partis politiques, la dernière s'étant présentée sans étiquette. La loi électorale prévoit un quota de femmes pour les 80 sièges pourvus au scrutin proportionnel de liste. Les femmes ont bénéficié d'un système incontournable en vertu duquel les partis doivent présenter des hommes et des femmes en ordre alterné, y compris en tête de liste. Toutefois, l'absence de quotas pour les 120 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire fait que le nombre de femmes parlementaires reste relativement faible.

Enfin, en Egypte, malgré la réforme politique et démocratique que les citoyens appellent de leurs vœux, le nombre de femmes parlementaires est en baisse pour la deuxième année consécutive. En 2011, l'élection de la chambre basse avait vu seulement 2% de femmes sortir victorieuses du scrutin, contre 12,7% aux élections précédentes. Les élections de début 2012 à la chambre haute, le Conseil de la Choura ont, elles aussi, vu peu de femmes – 12 seulement (soit 4,4%) élues. La représentation



▲ Libye, 2012. © Reuters

TABLEAU 3Candidats et quotas

	Candidats			Candidats élus			% d'élus		Quota		
	Total	Hommes		% Femmes	Total	Hommes	Femmes	% Femmes	Hommes	Femmes	Quota
SCRUTIN MAJORITAIRE											
FRANCE*	6591	3950	2641	40	577	422	155	26,9	11	6	QL & QV
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE~	233	191	42	18	81	67	14	17,3	35	33	QV
SIERRA LEONE^	586	548	38	6	121	106	15	12,4	19	39	QL
GHANA^	1332	1199	133	10	274	246	28	10	21	21	AUCUN
GAMBIE^	74	70	4	5	53	49	4	7,5	70	100	AUCUN
KOWEÏT^	288	270	18	6	50	47	3	6	17	17	AUCUN
BELIZE*	74	71	3	4	32	31	1	3,1	44	33	AUCUN
PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINÉE^	3435	3300	135	4	111	108	3	2,7	3	2	AUCUN
VANUATU^	346	336	10	3	52	52	0	0	15	0	AUCUN
SCRUTIN MIXTE											
LESOTHO*	1043	786	257	25	120	90	30	25,0	11	12	AUCUN
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE^	1090	948	142	13	300	253	47	15,7	27	33	QL & QV
LIBYE^	3707	3077	630	17	200	167	33	16,5	5	5	QL
MONGOLIE^	544	370	174	32	74	62	10	13,5	17	6	QL
ARMÉNIE^	1141	902	239	21	131	117	14	10,7	13	6	QL
SCRUTIN PROPORTIONNEL											
PAYS-BAS*	972	669	303	31	150	92	58	38,7	14	19	QV
SERBIE^	3065	1998	1067	34	250	169	81	32,4	8	8	QL
ALGÉRIE*	25800	18153	7647	30	462	316	146	31,6	2	2	QL
KAZAKHSTAN*	386	305	81	21	107	81	26	24,3	27	32	AUCUN
SLOVAQUIE^	2967	2189	778	26	150	122	28	18,7	6	4	QV

Notes: * chambre basse; ^ parlement monocaméral; ~ chambre haute; QV: quotas volontairement appliqués par les partis; QL: quotas imposés par la loi.

des femmes au Parlement égyptien est désormais la plus faible de tous les pays d'Afrique du Nord, et les perspectives d'amélioration sont maigres au vu de la loi électorale adoptée début 2013 qui ne fait obligation aux partis d'inscrire qu'une femme sur leurs listes, sans préciser où.

Les États du Pacifique avancent à pas comptés

La région pacifique continue à avoir l'une des plus faibles présences de femmes au Parlement avec 15,3 % - chiffre quasi inchangé depuis 10 ans (15,2 % en 2002). Il faut préciser que ce chiffre englobe la Nouvelle-Zélande (32,2 %) et l'Australie (chambre basse : 24,7 % et chambre haute : 38,2%) sans qui la région afficherait une moyenne d'à peine 3 %.

Dans le Pacifique, même les petits changements sont importants, comme l'a montré l'année 2012. La militante de longue date pour l'égalité des sexes en Papouasie-Nouvelle-Guinée et seule femme du Parlement, Dame Carol Kidu, a démissionné. Néanmoins, trois femmes, dont la première femme Gouverneur de l'histoire de la Papouasie, ont été élues au Parlement. Malgré un débat qui a duré cinq ans au sujet d'éventuelles mesures spéciales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique aucune forme de quota et les trois femmes élues ont écarté l'idée de sièges réservés. Elles considèrent leur élection comme une preuve que les électeurs comprennent l'intérêt d'avoir des femmes au Parlement.

Aux Iles Salomon, le Parlement qui ne comptait aucune femme en a désormais une avec l'élection, lors d'un scrutin partiel, de la femme d'un parlementaire déchu suite à une condamnation pénale. Le Premier ministre Gordon Darcy Lilo défend l'idée que les femmes entrent au Parlement en vertu de processus électoraux normaux et non grâce à des mesures spéciales. Clôturant l'examen d'une motion spéciale visant à suspendre le Parlement, le 22 octobre, le Premier ministre a annoncé que son gouvernement avait augmenté la dotation budgétaire prévue afin de promouvoir les femmes par le truchement du ministère de la Jeunesse et des affaires féminines.

Quant au Vanuatu, il est la preuve éclatante que sans mesures spéciales provisoires, le risque de régression existe bel et bien. Cet État insulaire du Pacifique a élu en tout cinq femmes depuis son indépendance en 1980, mais en 2012, aucune des 10 femmes qui se sont présentées aux législatives n'a obtenu de siège, pas même Eta Rory qui siégeait dans le Parlement sortant. D'après l'une d'entre elles, les candidates n'auraient pas bénéficié de l'adhésion des électrices.

Quotas ou système électoral?

Les femmes continuent à enregistrer de meilleurs résultats dans les pays appliquant des quotas, qu'ils soient volontaires ou imposés par la loi. En 2012, 22 des pays qui ont tenu des élections ont appliqué de tels quotas. Là où les quotas sont prévus par la loi, les femmes ont remporté 24% des sièges. Là où ils sont appliqués sur une base volontaire, elles en ont obtenu 22%. Dans les pays n'appliquant pas de quotas, elles n'ont remporté que 12% des sièges.

Globalement, les élections de 2012 montrent une fois encore que les lois sur les quotas sont une mesure utile pour accroître rapidement la représentation des femmes dans la vie politique. Pour autant, les quotas ne suffisent pas à eux seuls. Il est

TABLEAU 4

Progrès et reculs des femmes dans les Chambres hautes parlementaires en 2012

Pays	Pays	Total femmes	% Femmes	changement en points de %
MEXIQUE	128	42	32,8	15,6
JAMAÏQUE*	21	5	23,8	9,5
PALAOS	13	3	23,1	7,7
SLOVÉNIE*	40	3	7,5	5,0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE#	100	20	20,0	3,0
ALGÉRIE#*	142	10	7,0	1,6
ROUMANIE	176	13	7,4	1,5
BÉLARUS*	57	20	35,1	1,2
INDE#*	245	26	10,6	0,3
BELIZE*	13	5	38,5	0,0
CAMBODGE*	61	9	14,8	0,0
SAINTE LUCIE*	11	2	18,2	0,0
PAKISTAN#	104	17	16,3	-0,7
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE#	81	14	17,3	-1,2
LESOTHO*	33	9	27,3	-3,0
EGYPTE*	270	12	4,4	-3,1
BAHAMAS*	16	4	25,0	-35,0

La chambre a fait l'objet d'un renouvellement partiel en 2011. Ces chiffres ont trait à la composition globale après le renouvellement.

important que les lois soient ambitieuses, qu'elles fassent obligation aux partis d'inscrire des femmes sur leurs listes en position éligible et qu'elles prévoient des sanctions en cas d'infraction, par exemple l'interdiction de s'inscrire aux élections pour les partis contrevenants. Il faut en outre que toutes les parties prenantes souscrivent l'engagement d'inclure les femmes dans la vie politique. Ce sont là quelques-un des enseignements que l'on peut tirer des élections qui se sont tenues un peu partout dans le monde en 2012.

Les modes de scrutin jouent eux aussi un rôle important dans l'élection de femmes au Parlement. En moyenne, en 2012, les scrutins proportionnels ont permis d'élire 25 % de femmes au Parlement. Dans ce type de scrutin, les électeurs votent pour un parti et parfois pour des personnes, et les sièges sont répartis proportionnellement aux suffrages recueillis par les différents partis. Ce système encourage les partis à rassembler davantage en incluant des femmes dans leurs listes. Les résultats des scrutins algérien, kazakh et serbe montrent particulièrement bien le caractère incitatif de ce mode de scrutin. La représentation proportionnelle est aussi le système qui se prête le mieux à l'application de quotas.

Inversement, avec les scrutins majoritaires, les femmes ont plus de mal à percer. En 2012, elles ont remporté en moyenne 14 % des sièges à pourvoir au scrutin majoritaire. C'est le seul mode de scrutin avec lequel on a vu certaines élections ne porter aucune femme au pouvoir, comme au Vanuatu. En outre, il est rare de voir des quotas dans un système majoritaire, de sorte que les femmes se retrouvent en concurrence directe avec les hommes dans des circonscriptions uninominales. Les partis sont peu incités à choisir des femmes, en particulier là où des hommes occupent le même siège depuis longtemps.

^{*} Y compris les sièges pouvus au scrutin indirect ou par nomination

Enfin, parce qu'ils ont une composante proportionnelle, les scrutins mixtes sont plus efficaces que les scrutins majoritaires seuls pour porter des femmes au pouvoir. En 2012, celles-ci ont remporté en moyenne 17,5 % des sièges à pourvoir dans les scrutins mixtes. En République de Corée, par exemple, les femmes ont obtenu 7 % des sièges dans les circonscriptions soumises au scrutin majoritaire et 42 % à la proportionnelle. C'est aussi ce qui s'est passé en Libye, où elles ont obtenu 3,4 % des sièges au scrutin majoritaire et 45 % à la proportionnelle.

Vers des parlements plus sensibles au genre – évolution de la situation en 2012

Malgré une nette progression de la moyenne mondiale de femmes parlementaires en 2012, qui est passée de 19,5 % à 20,3 %, il apparaît clairement qu'il faut une approche plus ciblée pour faire évoluer vraiment la participation des femmes à la vie politique. Le rythme auquel les choses changent est encore bien trop lent.

En 2012, plusieurs parlements ont commencé, avec le concours de l'UIP, à se montrer plus sensibles au genre. La notion de « sensibilité au genre » englobe des questions telles que l'accès des femmes au Parlement, leur égale représentation dans toutes les instances parlementaires, notamment les commissions, les habitudes de travail dans l'enceinte parlementaire et la mobilisation des partis politiques en faveur de l'égalité hommesfemmes.

Le principe de confrontation qui caractérise les systèmes de partis, de même que le sexisme et le harcèlement au Parlement ont empêché les femmes de se présenter aux élections et de faire une carrière politique. Des incidents largement relayés par les médias, notamment ceux que la Première ministre australienne Julia Gillard a dénoncés dans son adresse au Parlement sur le sexisme d'un adversaire politique ou encore la manière dont la ministre française du logement, Cécile Duflot, chahutée pour la robe qu'elle portait, mettent en exergue les nombreuses et âpres difficultés auxquelles les femmes se heurtent en politique.

Parmi les points positifs, on peut citer la nouvelle loi adoptée par l'Assemblée nationale française en août 2012, érigeant le harcèlement sexuel en délit assorti de peines de prison pouvant aller jusqu'à trois ans et/ou des amendes pouvant atteindre les 55 000 dollars E.-U. Ce texte donne en outre une acception beaucoup plus large au « harcèlement sexuel », qui englobe désormais toute une série de situations, parmi lesquelles « les situations intimidantes, hostiles ou offensantes ». Les parlementaires malaisiens, eux aussi, ont adopté un texte interdisant les remarques sexistes au Parlement aux termes duquel les contrevenants s'exposent à un blâme, voire une suspension.

Le Parlement ougandais, un des cinq parlements qui ont procédé, avec l'aide de l'UIP, à une évaluation en matière d'égalité des sexes en 2012 et qui peut en outre se targuer de compter 35 % de femmes dans ses rangs et d'être présidé par une femme, a modifié son Règlement intérieur afin de renforcer l'égalité hommes-femmes dans ses structures. Le nouveau texte prévoit que 40 % des fonctions de direction des commissions parlementaires doivent être confiées à des femmes.

Enfin, le recul de 15,6 % à 14,2 % du nombre de Présidentes de parlement atteste qu'il existe un plafond au-delà duquel les femmes ont du mal à aller et qu'elles auront encore des obstacles à franchir au Parlement. Il démontre en outre que les parlements doivent se réformer s'ils veulent devenir des exemples en matière d'égalité des sexes.

Les présidentes de parlement

Situation au 1er janvier 2013:

39 femmes sur les 274 présidences de chambre (14,2%)

Au 1er janvier 2013, les femmes occupaient 14,2% de toutes les présidences de chambres parlementaires, (15,6% en 2011).

28 Présidentes de chambres uniques ou basses

Albanie; Antigua-et-Barbuda; Australie; Autriche; Bolivie; Botswana; Bulgarie; Dominique; Estonie; Ghana, Inde; Islande; Lettonie; Mozambique; Ouganda; Ouzbékistan; Pakistan; Pays-Bas; Pologne; Portugal; République démocratique populaire Lao; République tchèque; République-unie de Tanzanie; Rwanda; Saint-Marin; Suisse; Suriname; et Turkménistan.

11 Présidentes de chambre haute

Antigua-et-Barbuda; Bahamas; Barbade; Bolivie; Belgique; Fédération de Russie; Gabon; Grenade; Royaume-Uni; Swaziland; et Zimbabwe. En 2012, pour la première fois, la Chambre haute de

Bolivie est présidée par une femme.

Pourquoi des statistiques sur les femmes au Parlement?

L'UIP recueille des données sur les femmes au Parlement depuis plus de 30 ans. Cet indicateur lui permet de mesurer la progression des femmes et d'évaluer le degré de difficulté ou d'ouverture qu'elles rencontrent en politique, suivant les pays. C'est en outre un moyen de mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et de démocratie. Il est en effet avéré que la présence de femmes au Parlement est essentielle pour que l'élaboration des politiques réponde aux besoins tant des femmes et des filles que des hommes et des garçons.

© Union interparlementaire 2011 – ISSN 1993-520x

Créée en 1889, l'Union interparlementaire est l'organisation internationale qui rassemble les représentants des parlements des États. Foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives.

Union interparlementaire

5 Chemin du Pommier / CH - 1218 Le Grand-Saconnex / Genève / Suisse
Téléphone: +41 22 919 41 50 / Fax: +41 22 919 41 60 / Courriel: postbox@mail.ipu.org / Site web: www.ipu.org

Mise en page : Le Cadratin, Plagne, France. Imprimé par Courand (ICA)